



Ma Belle Charente

N'attendez plus pour communiquer !

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES DE COMMUNICATION

MA BELLE CHARENTE est une agence de communication créative et locale qui met en lumière la région charentaise et les talents qui la façonnent.

A travers des projets de communication novateurs, nous honorons le patrimoine, les métiers et les passions qui font la richesse de cette région tout en accompagnant les entreprises dans leur ancrage vers l'avenir.

Vous trouverez ci-après nos Conditions Générales de Prestations de Services :

Article 1 : Champ d'application - Principes Généraux

1.1 Les présentes conditions générales de prestations de services de communication (ci-après dénommées « CGPS ») encadrent le régime selon lequel Madame Anaïs MARROT, entrepreneur individuel (ci-après dénommée « MA BELLE CHARENTE ») réalise, pour le compte de ses clients professionnels (ci-après dénommé(s) « le(s) Client(s) »), les prestations suivantes :

- la conception de visuels ;
- l'organisation d'événements ;
- l'élaboration de campagnes de communication ;
- la rédaction de contenus pour les sites Internet et les réseaux sociaux, la création de scripts ;
- la rédaction de communiqués de presse, la mise en œuvre des relations avec les clients VIP, les influenceurs et les photographes dans le cadre de la gestion de relations publiques ;
- la réalisation de photographies et de reportages ;
- la création de bandes son ;
- le montage de vidéos,

(ci-après dénommées « **le(s) Prestations** »).

1.2 Conformément à l'article L.441-1, III du Code de Commerce, les CGPS de MA BELLE CHARENTE constituent le socle unique de la négociation commerciale.

En conséquence, le fait pour le Client d'accepter le devis de MA BELLE CHARENTE implique :

- adhésion entière et sans réserve du Client aux CGPS et aux termes du devis établi par MA BELLE CHARENTE et tel que défini ci-après ;
- renonciation par le Client à se prévaloir :
 - de stipulations contraires ou dérogeant aux CGPS, aux conditions particulières propres à la Prestation concernée ainsi qu'aux termes du devis ;
 - de stipulations non expressément précisées aux CGPS et par les termes du devis.

1.3 Le fait que MA BELLE CHARENTE ne se prévale pas à un instant donné de l'une quelconque des stipulations des CGPS ou des termes du devis ne peut être interprété comme valant renonciation de MA BELLE CHARENTE à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

Article 2 : Etablissement du devis

2.1 Toute demande de réalisation d'une Prestation par le Client donnera lieu, au préalable, à l'établissement d'un devis par MA BELLE CHARENTE.

Le Client communiquera à cet effet l'ensemble des informations utiles afin de permettre à MA BELLE CHARENTE l'établissement du devis, et notamment : la nature et les caractéristiques essentielles des Prestations demandées, le calendrier prévisionnel de réalisation des Prestations souhaité, tout cahier des charges ou spécifications techniques, le budget prévisionnel etc.

Si MA BELLE CHARENTE ne dispose pas de toutes les informations pour établir un devis ou si ces informations sont incomplètes, elle pourra être amenée à demander des précisions au Client, lequel devra apporter toutes les réponses requises.

2.2 Lorsque MA BELLE CHARENTE dispose de toutes les informations nécessaires afin d'analyser la demande du Client, elle communique au Client une devis mentionnant notamment les informations suivantes : la nature et les caractéristiques essentielles des Prestations demandées, les livrables, les éléments indispensables à la réalisation des Prestations, le prix et les conditions de règlement.

Au-delà d'un délai de trente (30) jours à compter de sa communication, les conditions indiquées par MA BELLE CHARENTE dans le devis ne seront plus valables.

2.3 La signature du devis par le Client caractérise l'acceptation du Client pour la réalisation des Prestations limitativement énumérées dans le cadre du devis.

Article 3 : Réalisation des Prestations – Engagements et Garanties

3.1 MA BELLE CHARENTE s'engage à mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains ainsi que toute la diligence requise pour la bonne exécution des Prestations, dans le respect des règles de l'art ainsi que dans le respect des lois et réglementations applicables à chaque Prestation.

MA BELLE CHARENTE se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de la réalisation des Prestations et, plus généralement, de substituer tout tiers dans le cadre de l'exécution des Prestations. A ce titre, MA BELLE CHARENTE garantit la régularité de sa situation à l'occasion de l'exécution des Prestations, notamment au regard de la lutte contre le travail dissimulé, tel que défini à l'article L.8221-3 du Code du Travail.

3.2 Le Client s'engage à mettre à la disposition de MA BELLE CHARENTE, en temps utile, toutes les informations et documents nécessaires au bon accomplissement des Prestations et à lui faire connaître tous les événements, données, opérations ou décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution des Prestations.

Il appartient au Client de vérifier l'authenticité des informations et données transmises à MA BELLE CHARENTE.

Le Client s'assurera de la disponibilité de son personnel concerné par l'exécution des Prestations afin d'assurer leur bon déroulement.

Plus généralement, le Client s'engage à collaborer de manière efficace avec MA BELLE CHARENTE dans l'objectif de permettre la réalisation des Prestations.

3.3 Le Client garantit MA BELLE CHARENTE contre toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans l'inexactitude des informations communiquées par le Client sur ses produits ou services ou, plus généralement, dans tout élément apporté par le Client à MA BELLE CHARENTE pour l'exécution des Prestations.

Le Client s'engage également à informer MA BELLE CHARENTE des réglementations spécifiques à son activité notamment des mentions obligatoires qu'il convient de faire figurer sur le support commandé.

Article 4 : Délais de réalisation des Prestations

4.1 MA BELLE CHARENTE fera ses meilleurs efforts afin de respecter les délais de réalisation des Prestations tels qu'indiqués dans le devis.

Ces délais sont toutefois donnés à titre indicatif, tout dépassement raisonnable de ces délais ne pouvant donner lieu en conséquence au profit du Client à des dommages-intérêts, indemnités, retenues, ou annulation. En outre, ces délais sont subordonnés à la réception en temps utile par MA BELLE CHARENTE des éléments indispensables à la réalisation des Prestations énumérés dans le devis.

4.2 Il est par ailleurs rappelé que la force majeure libère MA BELLE CHARENTE - à titre temporaire ou définitif - de tout engagement de réalisation des Prestations et ce sans dédommagement au profit du Client. Constitue un cas de force majeure - ce sans que cette liste soit exhaustive - les événements suivants :

- la destruction affectant tout ou partie des installations de MA BELLE CHARENTE et des moyens permettant l'exécution des Prestations ;
- les désordres publics graves, guerres, grèves, émeutes, actions gouvernementales, épidémie et crise sanitaire consécutive, blocage des moyens de transport et de communication, interruption de la fourniture d'énergie ;
- les catastrophes naturelles, vagues de froid ou tous autres faits analogues ;

- l'indisponibilité technique et les retards éventuels des sous-traitants de MA BELLE CHARENTE,
- et plus généralement tous événements ou causes extérieurs à la volonté de MA BELLE CHARENTE, empêchant de bonne foi MA BELLE CHARENTE d'effectuer les Prestations.

Article 5 : Réception des Prestations

À l'issue de la Prestation, **MA BELLE CHARENTE** remet au Client les livrables expressément et limitativement définis dans le devis accepté.

Le Client dispose d'un délai de **7 jour calendaire** à compter de la date de réception des livrables pour en vérifier la conformité au regard des éléments validés au devis et formuler, le cas échéant, des réserves **écrites, claires, précises et regroupées**.

À défaut de réserves formulées dans ce délai, les livrables sont réputés **acceptés sans réserve**, définitivement conformes, et la Prestation considérée comme pleinement exécutée.

Toute demande formulée hors délai, toute absence de réponse, ou tout silence prolongé du Client vaut **acceptation tacite** des livrables.

En cas de réserves formulées dans le délai imparti et jugées fondées, **MA BELLE CHARENTE** procédera à une **unique série de corrections mineures**, dans un délai raisonnable à compter de la réception desdites réserves.

Les corrections ne peuvent en aucun cas remettre en cause :

- l'orientation créative validée initialement,
- la structure globale du livrable,
- ni conduire à la réalisation d'un nouveau livrable ou d'une nouvelle proposition créative.

Toute demande de modification supplémentaire, demande fractionnée, demande tardive, ou impliquant une refonte substantielle (nouvelle narration, nouvelle intention créative, changement d'univers, de ton, de musique, de montage ou de structure) sera considérée comme une **prestation complémentaire**, donnant lieu à un devis et une facturation distincts.

Article 6 : Propriété Intellectuelle

6.1 Le Client reconnaît que l'exécution des Prestations pourra donner lieu à la création par MA BELLE CHARENTE d'œuvres susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur (ci-après les « Créations »).

Sauf mention contraire dans le cadre des conditions particulières liant le Client et MA BELLE CHARENTE, l'intégralité des Créations, et des droits de propriété intellectuelle qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution des Prestations sont la propriété exclusive de MA BELLE CHARENTE ou de tiers avec lesquels cette dernière a conclu des accords en permettant la diffusion.

Le Client ne dispose donc pas du droit de les reproduire, de les diffuser ou plus généralement du droit de les exploiter par quelque moyen que ce soit hors le consentement préalable, exprès et par écrit de MA BELLE CHARENTE.

6.2 Le Client peut être amené à mettre à disposition des contenus (vidéos, textes, images, etc.) destinés à être utilisés par MA BELLE CHARENTE dans le cadre de l'exécution des Prestations (ci-après les « Contenus »).

Le Client reste titulaire des droits afférents aux Contenus.

Le Client concède à MA BELLE CHARENTE, qui l'accepte les droits de propriété intellectuelle grevant les Contenus aux seules fins d'exécution des Prestations, et aux fins de référence sur son site Internet et ses comptes de réseaux sociaux.

Sont concédés, à titre non-exclusif, les droits suivants pour le territoire du monde entier et la durée de protection des droits, tant par application de la législation française que par application des législations étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prorogations ou renouvellements éventuels qui pourraient être apportés à cette durée :

- le droit d'utiliser et de mettre en œuvre les Contenus ;
- le droit de reproduire, dupliquer, imprimer ou enregistrer tout ou partie des Contenus en noir et blanc ou en couleurs, sur tous supports et notamment support informatique, numérique et tous autres supports connus ou non encore connus, en tous formats, en utilisant tous rapports de cadrage ;
- le droit d'établir toute version, tant en langue française qu'étrangère et en tout langage informatique, de tout ou partie des Contenus ;
- le droit d'ajouter aux Contenus tout élément graphique, tel que logo, signe distinctif, etc., le droit d'adapter les Contenus et de les transformer, modifier et arranger en tout ou partie et sous toutes formes, aux fins de tous types d'exploitations ;
- le droit de publier, de diffuser, d'éditer et de rééditer, de commercialiser, de concéder ou céder les droits d'utilisation, de louer, de prêter des reproductions des Contenus dans leur version originale ou dans une version modifiée ;
- le droit de reproduction permanente ou provisoire en tout ou partie par tous moyens et sous toutes formes, notamment pour toute opération de chargement, d'affichage, d'exécution, de transmission ou de stockage, le droit de correction des erreurs, de suivi et de maintenance, le droit d'effectuer des portages sur tout type d'environnement matériel et logiciel, le droit d'intégration en tout ou partie avec ou sans modification, le droit d'interface et le droit de décompilation ;
- le droit de représenter, de diffuser et d'exploiter les Contenus dans leur version originale ou dans une version modifiée, par tous moyens, et notamment par télédiffusion au sens du Code de la propriété intellectuelle, en ce compris la radiodiffusion, la transmission satellite, la câble-distribution initiale ou secondaire, active ou passive, par transmission numérique en ligne ou sur support et plus généralement, par tout autre moyen de télécommunication, en ce compris Intranet, Internet, les réseaux sociaux et tout réseau d'environnements virtuels existants ou à venir (tels que le metaverse) ou tout autre ;
- le droit d'exercer par lui-même, ou par l'intermédiaire de tiers, tout ou partie des droits cédés par les présentes.

Dans l'hypothèse où les Contenus intègreraient des prestations de tiers ou des œuvres dont les droits sont gérés par une société de gestion collective, il revient au Client de négocier auprès desdits tiers et/ou sociétés de gestion collective la concession de droits correspondante, pour le compte de MA BELLE CHARENTE, et/ou le cas échéant du Client. Si le Client ne peut négocier une concession aussi large que celle définie ci-dessus, il lui revient d'informer MA BELLE CHARENTE des limites d'utilisation avant le début de l'exécution de la Prestation correspondante.

Dans l'hypothèse où les Contenus reproduiraient l'image et/ou la voix de tiers, il revient au Client de négocier auprès des ditstiers, pour le compte de MA BELLE CHARENTE et du Client les autorisations nécessaires à l'exécution des Prestations. Il appartient au Client d'informer MA BELLE CHARENTE des éventuelles limites d'utilisation relatives à l'image ou à la voix des personnes concernées avant le début de l'exécution de la Prestation correspondante.

Le Client garantit qu'il est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Contenus, qu'aucune mesure conventionnelle ou légale n'en affecte la libre disposition ni la valeur et, plus généralement, que rien ne s'oppose à la présente concession. Le Client garantit en conséquence MA BELLE CHARENTE la paisible jouissance des droits ainsi cédés. Le Client s'engage à ce que les Contenus ne portent en aucune façon atteinte aux droits de tiers.

Article 7: Confidentialité

7.1 MA BELLE CHARENTE et le Client :

- considéreront comme strictement confidentielles et s'engagent, sauf accord écrit et préalable de l'autre

partie, à ne pas exploiter autrement que dans le cadre strict de leur relation contractuelle, toutes les informations dont elles auront eu connaissance à l'occasion de leurs relations contractuelles, et qui auront été communiquées oralement ou par écrit, qu'elles soient ou non signalées comme confidentielles ;

- s'engagent à faire respecter cette obligation de confidentialité par tout tiers intervenant au titre des Prestations.

7.2 Cet engagement de confidentialité est applicable pendant toute la durée des relations contractuelles entre MA BELLE CHARENTE et le Client et perdure après la cessation desdites relations, tant que les informations concernées ne sont pas tombées dans le domaine public.

Article 8 : Conservation de la base de données et des sources - Référencement

8.1 MA BELLE CHARENTE conservera la base de données et les sources utilisées au titre de l'exécution des Prestations, sans limitation de durée, le Client s'engageant à obtenir auprès des tiers concernés les autorisations nécessaires.

8.2 Le Client autorise expressément MA BELLE CHARENTE à faire référence sur tout support de communication aux Prestations réalisées, en mentionnant le nom, l'enseigne et le logo du Client ainsi qu'un résumé synthétique des Prestations réalisées pour le Client.

Article 9 : Responsabilité de MA BELLE CHARENTE - Assurances

9.1 MA BELLE CHARENTE ne sera responsable que des dommages directs qu'elle pourrait causer au Client dans l'exécution de ses Prestations. Elle ne pourra être tenue responsable des préjudices indirects – tels que préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de chiffre d'affaires, perte de bénéfice ou encore manque à gagner – subis par le Client. En tout état de cause, l'indemnité totale due par MA BELLE CHARENTE au Client en réparation de son préjudice au titre de la réalisation des Prestations ne pourra jamais excéder le montant total qui sera payé à MA BELLE CHARENTE par le Client dans le cadre de la réalisation des Prestations.

9.2 MA BELLE CHARENTE est assurée pour les conséquences de sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, si sa responsabilité civile venait à être engagée envers le Client. MA BELLE CHARENTE s'engage à maintenir cette police d'assurances pendant toute la durée de réalisation des Prestations et à en apporter la preuve, sur demande, au Client, en lui fournissant une attestation de son assureur, énumérant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

Article 10 : Montant des Prestations

10.1 Le montant des Prestations est celui détaillé dans le cadre du devis communiqué au Client. Il est exprimé en Euros (€).

10.2 Les frais nécessaires à la réalisation des Prestations – ce comprenant, notamment, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement – qui ne sont pas expressément indiqués dans le cadre de ce devis feront l'objet d'une facturation complémentaire.

10.3 Tous impôts, taxes, droits ou autres à payer, notamment en application des réglementations nationales ou européennes, au titre de la réalisation des Prestations, sont à la charge du Client.

Article 11 : Règlement des Prestations

11.1 Les factures sont payables en toutes circonstances au siège social de MA BELLE CHARENTE ou en tout lieu désigné à cet effet par MA BELLE CHARENTE au Client.

Sauf conditions particulières, lors de l'acceptation du devis, le Client devra procéder au paiement d'un acompte d'un montant correspondant à un pourcentage du montant total des Prestations. Cet acompte restera en tout état de cause acquis à MA BELLE CHARENTE. Le solde du montant total des Prestations sera dû aux échéances prévues dans le cadre du devis.

Les factures de MA BELLE CHARENTE seront exigibles dans un délai de trente jours (**30** jours) à compter de leur date d'émission, sauf condition particulière de règlement négociée entre les parties.

Aucune réclamation du Client ne sera de nature à permettre de reporter les échéances précitées.

11.2 Les règlements seront effectués par le Client en Euros (€) et par virement bancaire, conformément à l'échéance de règlement arrêtée – le Client devant prendre toutes dispositions pour que le règlement soit effectif à pareille date.

Toute déduction et/ou compensation émanant du Client sont expressément exclues - sauf accord préalable et écrit de MA BELLE CHARENTE.

11.3 Aucun escompte n'est accordé par MA BELLE CHARENTE en cas de règlement anticipé par le Client.

11.4 Toute facture non réglée à l'échéance par le Client générera l'application :

- de pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le taux applicable au montant de la somme restant due est le taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage – ce tel que défini par l'article L. 441-10, II du Code de Commerce. Ces pénalités courront jusqu'au paiement intégral du montant dû.
- d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés par MA BELLE CHARENTE sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, MA BELLE CHARENTE se réserve la faculté de demander une indemnisation complémentaire sur présentation des justificatifs correspondants.

Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rendra, à la discrétion de MA BELLE CHARENTE, immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues à MA BELLE CHARENTE.

Au cas de retard de paiement, MA BELLE CHARENTE pourra également de son propre gré, outre le versement de dommages-intérêts :

- suspendre ses obligations concernant la réalisation de la Prestation visée par le retard ainsi que le cas échéant, de toutes les autres Prestations en cours pour le compte du Client, jusqu'à complet règlement des sommes que le Client reste lui devoir ;
- subordonner la réalisation des Prestations en cours à la prise de garanties ou à de nouvelles modalités (notamment nouvelles conditions de règlement) donnant toutes garanties de règlement et jugées satisfaisantes par MA BELLE CHARENTE ;
- résilier de plein droit la commande du Client après une mise en demeure préalable.

Article 12 : Données personnelles

12.1 Les données à caractère personnel du Client (ou de ses représentants) transmises à MA BELLE CHARENTE seront utilisées par cette dernière aux fins de traitement, de gestion de la demande du Client et d'exécution des Prestations.

Les données personnelles sont collectées conformément à l'article 6.1 b) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Ces données sont destinées à MA BELLE CHARENTE et à ses sous-traitants, le cas échéant. Elles pourront toutefois être communiquées à des tiers pour répondre à une injonction des autorités légales faite à MA BELLE CHARENTE.

Ces données à caractère personnel sont conservées pour la durée de la relation commerciale entre le Client et MA BELLE CHARENTE, puis pendant trois (3) ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

Les données pourront également être conservées pour une durée plus longue afin de répondre à une obligation légale ou réglementaire ou de se prévaloir d'un droit, ce pendant le temps requis pour l'accomplissement de l'obligation ou de la prescription du droit en cause.

La personne physique dont le Client a communiqué les données personnelles à MA BELLE CHARENTE, justifiant de son identité, peut exercer son droit d'accès, de rectification et/ou de suppression des informations la concernant et figurant dans les bases de données de MA BELLE CHARENTE.

Elle dispose également d'un droit à la limitation du traitement de ses données personnelles, à l'effacement, à la portabilité de ses données personnelles, au retrait de son consentement ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Elle peut également s'opposer à ce que ses données personnelles soient utilisées à des fins de prospection et d'une manière générale au traitement de ses données personnelles pour des motifs légitimes.

Ces droits ci-avant détaillés peuvent être exercés en s'adressant à MA BELLE CHARENTE à l'adresse électronique suivante : contact@mabellecharente.fr

Elle peut donner des directives générales ou particulières respectivement à un tiers de confiance certifié par la CNIL ou à MA BELLE CHARENTE, relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données personnelles après son décès. Elle peut désigner une personne chargée de leur exécution et les modifier à tout moment.

En l'absence de directives données de son vivant, ses héritiers auront la possibilité d'exercer certains droits, en particulier le droit d'accès.

12.2 Si les Prestations confiées à MA BELLE CHARENTE requièrent qu'un traitement de données personnelles soit sous-traité par le Client à MA BELLE CHARENTE, les stipulations en Annexe 1 s'appliqueront.

Article 13 : Droit applicable – Attribution de juridiction

13.1 Les CGPS et plus généralement les relations commerciales existant entre MA BELLE CHARENTE et le Client sont soumises au droit français.

13.2 En cas de litige, le Client s'adressera par priorité à MA BELLE CHARENTE pour obtenir une solution amiable.

13.3 A défaut de règlement amiable au terme d'un délai de trente (30) jours, il est précisé que sera seul compétent, en cas de litige, contestation relative à la validité, l'exécution ou l'opposabilité, ou difficulté d'interprétation des CGPS et de façon plus générale concernant les relations commerciales existant entre MA BELLE CHARENTE et le Client, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve situé le siège social de MA BELLE CHARENTE. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.

ANNEXE 1 : SOUS-TRAITANCE DE TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES

Obligations de MA BELLE CHARENTE (le sous-traitant)

MA BELLE CHARENTE s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance et à n'utiliser les informations ou les données personnelles du Client, réunies sous quelle que forme que ce soit (fichier informatisé, base de données, site Internet...), auxquelles elle a accès ou dont elle a connaissance à l'occasion des présentes, qu'aux seules fins de réaliser les Prestations qui lui sont confiées nécessitant la sous-traitance de traitements de données personnelles.
- traiter les données conformément aux instructions documentées du Client figurant dans le registre du traitement de MA BELLE CHARENTE. Si MA BELLE CHARENTE considère qu'une instruction constitue une violation du Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données – ci-après dénommé « **Règlement général sur la protection des données** » – ou de toute autre disposition du droit de l'Union Européenne ou du droit des Etats membres relative à la protection des données, elle en informe immédiatement le Client.
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre des présentes et s'interdit formellement de divulguer, de céder, de transférer, ou de communiquer à des tiers tout ou partie de ces informations ou de ces données.
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu des présentes :
 - s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
 - reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut.

Sous-traitance ultérieure au regard du RGPD

MA BELLE CHARENTE peut faire appel à un autre sous-traitant (ci-après dénommé « **le sous-traitant ultérieur** ») pour mener des activités de traitement spécifiques.

Dans ce cas, elle informe préalablement et par écrit le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement de sous-traitants. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne peut être effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations des CGPS pour le compte et selon les instructions du Client.

Il appartient à MA BELLE CHARENTE de s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du Règlement général sur la protection des données. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, MA BELLE CHARENTE demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par l'autre sous-traitant de ses obligations.

Droit d'information des personnes concernées

Il appartient au Client, en sa qualité de responsable de traitement, de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données.

Exercice des droits des personnes

Dans la mesure du possible et au regard de la prestation concernée, MA BELLE CHARENTE aidera le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

Notification des violations de données à caractère personnel

MA BELLE CHARENTE notifie au Client toute violation de données à caractère personnel dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance et par le moyen suivant : **courriel électronique**. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

Aide de MA BELLE CHARENTE dans le cadre du respect par le Client de ses obligations

Le cas échéant, MA BELLE CHARENTE aide le Client pour la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données. MA BELLE CHARENTE aide le Client pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle.

Cette assistance fera l'objet d'un devis complémentaire de MA BELLE CHARENTE qui sera soumis à l'acceptation préalable du Client.

Mesures de sécurité

En fonction de la nature de la Prestation assurée, **MA BELLE CHARENTE** s'engage à mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées, conformes aux usages professionnels, afin de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, contenus, informations et documents confiés par le Client.

Ces mesures comprennent notamment, sans que cette liste soit limitative :

- l'utilisation de matériels professionnels sécurisés (postes informatiques, équipements de captation photo et vidéo, supports de stockage) protégés par des dispositifs d'authentification adaptés ;
- la mise en place de sauvegardes régulières et raisonnables des fichiers et contenus produits ou confiés, sur des supports sécurisés ;
- la restriction de l'accès aux données aux seules personnes strictement habilitées et nécessaires à l'exécution de la Prestation ;
- le recours à des moyens de transmission de fichiers reconnus comme fiables et sécurisés (liens de téléchargement protégés, plateformes professionnelles de transfert) ;
- l'application d'une obligation stricte de confidentialité et de discrétion professionnelle sur l'ensemble des informations portées à la connaissance de **MA BELLE CHARENTE** dans le cadre de la mission.

MA BELLE CHARENTE s'engage à adapter ces mesures de sécurité en fonction de la sensibilité des données, des contraintes techniques propres à chaque Prestation et de l'évolution des pratiques professionnelles.

Le Client reconnaît toutefois que, malgré la mise en œuvre de mesures de sécurité conformes aux standards professionnels, aucun système n'est totalement exempt de risques, notamment en cas de force majeure, de défaillance technique indépendante de la volonté de **MA BELLE CHARENTE**, ou d'actes malveillants de tiers.

Registre des catégories d'activités de traitement

MA BELLE CHARENTE déclare tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client comprenant :

- le nom et les coordonnées du Client pour le compte duquel elle agit, des éventuels sous-traitants ;
- les catégories de traitements effectués pour le compte du Client ;
- le cas échéant, les transferts de données à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale, y compris l'identification de ce pays tiers ou de cette organisation internationale et, dans le cas des transferts visés à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa du Règlement général sur la protection des données, les documents attestant de l'existence de garanties appropriées ;
- dans la mesure du possible, une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles mise en place selon les besoins et les Prestations souscrites par le Client.

Documentation

MA BELLE CHARENTE met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits, sous réserve qu'elle soit informée au minimum dix (10) jours ouvrés à l'avance en cas de réalisation de ces audits.

Obligations du Client (le responsable de traitement)

Le Client s'engage à :

- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par MA BELLE CHARENTE ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le Règlement général sur la protection des données de la part de MA BELLE CHARENTE ;
- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès de MA BELLE CHARENTE.

